

M. François CALVET attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les légitimes inquiétudes des acteurs de l'agropastoralisme dans les Pyrénées-Orientales concernant l'application de certaines mesures liées à la politique agricole commune (PAC).

En effet, les éleveurs pastoraux méditerranéens ont pour habitude de faire paître les troupeaux dans les zones rocheuses, boisées et embroussaillées. Cette démarche est au cœur de la pratique de l'élevage dans les zones de moyenne et haute montagne.

Pourtant, dans l'application française de la PAC 2015, les élevages de petite taille pâturant les châtaigneraies et les chênaies, avec les glands et les châtaignes comme ressource alimentaire majoritaire, ne seront plus éligibles aux aides alors même que dans le département des Pyrénées-Orientales de nombreux élevages ont été installés dans ces zones de massif forestier pour lutter contre les incendies.

Ces exploitations ne pourront donc plus déclarer ces surfaces et ne pourront plus prétendre à des aides européennes. Ce sont donc des centaines d'éleveurs qui sont directement menacés.

Faut-il rappeler que l'agropastoralisme valorise des territoires ruraux et de montagne, préserve nos forêts et participe au maintien de la sauvegarde de notre patrimoine ?

Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de protéger toute une filière fragile qui risque de disparaître et avec elle, tout un pan de notre histoire locale.